

Afer Patrimoine est un support en unités de compte diversifié composé principalement d'obligations et d'actions. Les investissements sont réalisés en titres vifs (titres en direct⁽¹⁾) et en OPC (fonds de fonds) dans une proportion allant de 20% à 50% maximum de l'actif du fonds (cf. DICI⁽²⁾).

Au 31 décembre 2015, les produits obligataires représentaient 39,4% de l'allocation d'actifs du portefeuille⁽³⁾ dont 20,6% en emprunts d'Etat.

Les marchés obligataires souverains sont aujourd'hui à leur plus haut en termes de valorisation et peinent à générer une performance satisfaisante (les taux d'intérêts actuels sont historiquement très bas). La performance du support s'en trouve pénalisée, ce qui nécessite de trouver d'autres relais de croissance pour maintenir l'objectif de gestion du support Afer Patrimoine.

Afin de s'adapter à ce nouvel environnement, l'allocation du support Afer Patrimoine évolue pour permettre d'intégrer un nouveau moteur de performance.

Ainsi, une partie des actifs obligataires et de taux est progressivement remplacée par une nouvelle stratégie d'investissement, dites « de rendement absolu⁽⁴⁾ », pour permettre d'introduire un nouveau moteur de performance dans le support. En pratique, des OPC gérés par Aviva Investors sont progressivement intégrés dans le portefeuille en remplacement de produits de taux traditionnels.

Deux nouveaux supports ont été identifiés pour répondre et maintenir les objectifs et politiques d'investissement d'Afer Patrimoine. Les fonds AIMS Target Return⁽⁵⁾ et AIMS Target Income⁽⁵⁾ pourraient représenter environ 45% compte tenu des contraintes du prospectus.

Ainsi, l'allocation cible se traduit par une réduction de la poche obligataire au profit d'investissements visant un objectif de « rendement absolu ». Cette nouvelle allocation d'actifs, en totale adéquation avec la stratégie d'Aviva Investors, est mise en place de manière graduelle. Elle a débuté en novembre 2015 pour être pleinement effective courant 2016. Au 31 décembre 2015, la stratégie AIMS s'élevait à environ 34,2% du portefeuille d'Afer Patrimoine⁽³⁾.

L'adaptation d'Afer Patrimoine sera graduelle. L'UC bénéficiera de deux moteurs de performances : la gestion traditionnelle et une poche de fonds AIMS.

Il est important de préciser que cette évolution de l'allocation du support Afer Patrimoine n'a aucun impact sur les caractéristiques principales d'Afer Patrimoine. Par conséquent, le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le Prospectus du support Afer Patrimoine resteront

⁽¹⁾ Ces titres sont les actions et les titres de créance, investissement pouvant aller jusqu'à 100% de l'actif du fonds.

⁽²⁾ « Le support Afer Patrimoine peut investir entre 20 et 50% maximum de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens » (extrait du DICI du support Afer Patrimoine).

⁽³⁾ Source : Aviva Investors France, reporting d'Afer Patrimoine au 31 décembre 2015.

⁽⁴⁾ Le rendement absolu est un type de gestion qui vise à générer une performance positive et régulière dans le temps quelle que soit l'orientation des marchés financiers (la performance est partiellement décorrélée des marchés financiers). Ainsi, la recherche de la performance absolue ne se borne pas à essayer de faire mieux qu'un indice de référence mais à obtenir la meilleure performance possible dans l'absolu.

⁽⁵⁾ Afer Patrimoine a investi dans AIMS Target Return (code LU1225026605 et GB00BYVYRD03) et dans AIMS Target Income (code GB00BYVYR857). Les DICI sont à la disposition du public auprès d'Aviva Investors Luxembourg S.A. et sur le site internet avivainvestors.fr.

inchangés. Cette évolution ne nécessite aucune communication réglementaire particulière auprès des adhérents de l'Afer.

■ Aviva Investors Multi-Strategy (« AIMS »), un moteur de performance innovant

Les supports obligataires peinent à générer une performance attractive compte tenu de l'environnement actuel de taux bas. Dans ce contexte, la stratégie AIMS apparaît comme une solution « innovante », susceptible de répondre aux attentes des adhérents prudents à équilibrés.

Cette nouvelle solution d'investissement proposée par Aviva Investors adopte une gestion dite « multi-stratégies » ouverte sur une palette très large de classes d'actifs et de zones géographiques. Les fonds de la gamme peuvent ainsi investir non seulement sur les actifs classiques que l'on retrouve dans les fonds diversifiés comme les actions et les obligations mais aussi d'autres actifs comme les devises ou encore l'immobilier. Cette stratégie dite de « rendement absolu » cherche à enregistrer des performances positives quel que soit l'environnement des marchés financiers. Les fonds de la gamme AIMS reposent donc sur une approche partiellement décorrélée des marchés financiers et cherchent à offrir une faible volatilité.

Cette stratégie bénéficie des idées d'investissement de l'ensemble des experts mondiaux d'Aviva Investors partout dans le monde (Paris, Londres, Singapour, Chicago). Les fonds de la gamme AIMS sont composés de 25 à 30 idées d'investissement émises par les spécialistes de chaque classe d'actifs d'Aviva Investors répartis autour du globe.

La construction des portefeuilles intègre un strict contrôle des risques qui vise entre autres à limiter le plus possible la perte éventuelle en cas de baisse des marchés. En associant des stratégies fondamentales, des stratégies opportunistes et des stratégies de réduction du risque, les gérants construisent en effet des portefeuilles susceptibles de bénéficier de multiples sources de rendements, dont certaines performant mieux en marché haussier, et d'autres en marché baissier.

Le présent document est à destination exclusive des distributeurs du contrat Afer, son contenu n'est pas destiné à une clientèle de particuliers et il ne doit pas être utilisé comme support de présentation à leur destination.

« Les fonds de la gamme « Multi-Strategy » peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays ».

*Achévé de rédiger le 25/01/2016 par Aviva Vie.
Ne pas diffuser aux clients ni aux prospects.*